



<http://smast-cgt.fr>

La CAP des adjoints administratifs

Après le boycott de la CAP qui était prévue le 2 février, les représentants du personnel de cette commission ont été convoqués à une réunion le 14 février, présidée par Yvon BRUN.

Quatre points principaux étaient proposés :

- Le PPCR,
- Les erreurs dans les listes,
- Les réunions préparatoires,
- Les consultations à distance.

I - Le PPCR : un rappel des nouvelles grilles des adjoints administratifs, suppression du grade de base (AA2) pour ne conserver que 3 grades : adjoint administratif de 1^{ère} classe (AA1), adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (AAP2) et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (AAP1).

Les agents qui se trouvaient dans l'ancien grade d'AA1 se retrouvent classés dans le grade d'AAP2. Ce grade devient le plus important en nombre, soit 3800 agents.

M. BRUN admet que le ratio d'avancement est peu élevé pour l'accès au grade d'AAP1, seulement 7,5% pour 2018 alors qu'il était de 15% en 2017. Toutefois il nous précise qu'une deuxième demande a été faite auprès de la DGAFP pour obtenir 10 % au lieu des 7,5 % obtenus. Si la réponse est positive elle sera prise en compte lors de la prochaine CAP si l'accord est donné avant le 5 mars (date du début de la réunion préparatoire) ou bien une deuxième CAP sera organisée avec le nouveau taux.

La CGT ne peut que se féliciter de cette proposition mais il faut rester prudent rien n'est encore acquis.

II – Les erreurs dans les listes : Lors de la transmission des documents les représentants du personnel ont constaté que les tableaux comportaient de nombreuses erreurs dans les dates et que tous les agents remplissaient les conditions au 1^{er} janvier 2018. Au regard de ces documents, le travail des représentants du personnel est compliqué. Difficile de juger des priorités. La date d'entrée dans l'administration, dans le grade et la date des conditions à remplir, sont primordiales pour effectuer un travail sérieux en amont. Pour les avancements au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, les dates de grade indiquées sont celles du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et non pas celles d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe comme habituellement, ce qui change tout. C'est en défaveur des anciens agents du grade d'AAP2.

M. BRUN reconnaît que ces modifications sont un préjudice pour nous et propose de rajouter une colonne avec les dates d'entrée dans le grade qui seront exactes.

Nous serons très vigilants sur ce point en faisant des comparaisons avec les tableaux de l'année dernière.

III – Les réunions préparatoires : Elles sont sur quatre jours, le cinquième est le jour de la CAP. Pour les représentants du personnel c'est très long, d'autant plus que cette année il est prévu de siéger pour les avancements de grade en principal de 2^{ème} classe et aussi en principal de 1^{ère} classe. Ça fait beaucoup, les représentants du personnel, à l'unanimité, ont fait savoir qu'ils désiraient que soient organisées deux commissions séparées.

M. BRUN nous informe qu'il faut tester, si nous constatons que c'est trop long ça sera fait différemment la fois prochaine.

Autrement dit, nous n'avons pas été entendus cette fois encore.

IV – les consultations à distance : La DRH nous a adressé en fin d'année 2017 des tableaux de propositions pour des mutations du secteur travail, à consulter et pour avis immédiat. Cette fois-ci pas de CAP, uniquement une consultation à distance. La CGT et deux autres organisations syndicales ont refusé ce système en dénonçant le fait qu'il ne pouvait pas y avoir d'avis possible sans consultation et discussion en amont avec la DRH. Comment juger de la pertinence des choix faits par l'administration sans faire de comparaison des demandes des agents concernés. Comment être justes dans ce cas et pourquoi une telle consultation en urgence.

M. BRUN nous informe que c'était une solution plus rapide et exceptionnelle. Ça a permis aux agents de pouvoir obtenir leur mutation plus rapidement.

En questions diverses, la CGT précise qu'en ce qui concerne les avancements de grade, il est inacceptable de constater qu'il n'a pas été tenu compte, pour un grand nombre de directions, des mentions attribuées sur plusieurs années aux agents. Ils devraient pouvoir obtenir leur promotion en étant en début de classement. Les dossiers des agents mentionnés ont été lus et étudiés ils sont de qualité il faut en tenir compte. Les représentants de la CGT seront très attentifs à ce que les mentions soient toujours prises en compte.

**La prochaine CAP des adjoints administratifs aura lieu le 9 mars
La CGT vous rappelle qu'elle défend individuellement tous les agents**

VOS REPRÉSENTANTS CGT à la CAP des adjoints administratifs :

Annie BATREL Annie.batrel@sante.gouv.fr	ADMINISTRATION CENTRALE – SYNDICAT CGT
Sylvie BOUDEWEEL Sylvie.boudeweel@vacluse.gouv.fr	DDCS VAUCLUSE
Michel FAIHY Michel.faihy@ars.sante.fr	ARS RHÔNE-ALPES
Ghislaine GRANDOL Ghislaine.grandol@direccte.gouv.fr	DIRECCTE BRETAGNE – UD MORBIHAN
Isabelle LORRAI Isabelle.lorrai@allier.gouv.fr	DDCSPP ALLIER
Ingrid SAUVAGET Ingrid.sauvaget@sante.gouv.fr	ADMINISTRATION CENTRALE - DSS